

MAIRIE DE VERNONNEX
01210

Délibération n° : D2025007023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 30 juin 2025
Votes exprimés : 17

Séance du 07 juillet 2025

Le 07 juillet 2025 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) - Patrick HEIDELBERGER – Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Daniel DEVISCOURT – Emeline HEDRICH - Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN

PROCURATIONS : Nicolas BLOUQUY donne procuration à Pascale STEINMANN- Evelyne MARTIN donne procuration à Marie-Anne SOLETTI – Jocelyne PETRY donne procuration à Céline PAUGET - Donata ROTH donne procuration à Daniel DEVISCOURT - Laurence TAQUET donne procuration à Jean-Laurent FERVEL

ABSENT : Roxane PERRET

Secrétaire de séance : Pascale STEINMANN

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT PERMANENTS – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE SAISONNIER

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour la délibération n° 2025002003 du 10 février 2025, concernant la création d'emplois non permanents. la nécessité de devoir embaucher dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (animation, période de congés...).

Afin d'assurer la continuité de service pendant les périodes de vacances scolaires et répondre aux besoins des familles, il est proposé de créer des emplois non permanents en accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire égale à 35/35^{ème} :

- 14 postes pour le centre de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation chaque année :
 - 2 postes pendant les vacances de la Toussaint,
 - 2 postes pendant les vacances d'hiver,
 - 2 postes pendant les vacances de printemps,
 - 8 postes pendant les vacances d'été.

Ils assureront des fonctions d'animateur pour les périodes de vacances scolaires et en amont pour la préparation de ces vacances sur une période de 6 mois maximum au cours d'une période de douze mois consécutifs.

- 2 postes pour le service technique sur le grade d'adjoint technique chaque année aux services techniques sur les périodes de juin à septembre, pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 du grade de recrutement précité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des emplois et la création d'emplois non permanents pour la nécessité de la commune au 1^{er} juillet 2025, annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le recrutement sur tout emploi permanent de catégorie A, B et C du tableau des emplois de la Commune, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, d'un agent contractuel de droit public sur la base des articles L. 332-8 à L. 332-14 du Code Général de la fonction publique ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à procéder au recrutement et de signer tous les documents relatifs à ces derniers ;
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT

Secrétaire de séance
Pascale STEINMANN



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the meeting, Pascale Steinmann.

Rendu exécutoire
Le 08/07/2025
Publié
Le 09/07/2025